



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22/11/2023

N°1369

La 2^{ème} édition de la Semaine des métiers du tourisme se tiendra du 18 au 24 mars 2024

Après le succès de la 1^{ère} édition rassemblant plus de 1 300 événements organisés dans toute la France, Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme renouvelle ce rendez-vous entre les professionnels du tourisme, les jeunes et les demandeurs d'emplois en mars 2024.

Le secteur du tourisme génère 2 millions d'emplois directs et indirects et est particulièrement impacté par la pénurie de main d'œuvre. Cette Semaine des métiers du Tourisme a pour vocation de faire découvrir au grand public, et plus particulièrement aux jeunes et aux demandeurs d'emplois, la grande diversité des professions et formations du tourisme et les nombreuses opportunités de carrière, via la rencontre avec des professionnels de la filière.

Pour participer à la Semaine des métiers du tourisme :

- 1. Les institutionnels, entreprises, fédérations professionnelles, associations, écoles/universités du tourisme peuvent organiser et labelliser des événements :**

Tous les acteurs de l'écosystème touristique sont invités à organiser des événements gratuits – à l'instar de : visite d'une entreprise ou d'une école, forum de recrutement, mise en situation, webinaire, conférence, intervention en classe, activité ludique, etc. – visant à promouvoir leur filière, un métier et/ou une formation auprès des jeunes en âge de s'orienter et des personnes en recherche d'emploi.

La plateforme pour demander la labellisation des événements ouvrira le 15 janvier 2024 et sera accessible via le site internet de la Direction générale des entreprises (DGE). En quelques clics, l'organisateur pourra ainsi inscrire son événement au programme officiel de la Semaine des métiers du tourisme.

2. Les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes en réorientation scolaire ou professionnelle, les classes des établissements scolaires du secondaire et du supérieur, et plus largement le grand public peuvent participer aux événements labellisés :

La Semaine des métiers du tourisme invite à découvrir tous les métiers qui recrutent et les formations permettant d'y accéder, à tout niveau de qualification. Participer à ces événements du 18 au 24 mars 2024, et plus largement du 26 février au 31 mars, permettra notamment de nourrir les réflexions d'avenir professionnel des lycéens, l'amplitude de la Semaine des métiers du tourisme couvrant en partie la période des vœux de *Parcoursup*.

Cette initiative portée par Olivia Grégoire a pour ambition de devenir un rendez-vous annuel de rencontres destiné à mettre en lumière le secteur touristique, susciter des vocations et recruter les futurs talents qui le feront prospérer, en particulier dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui constituent une formidable vitrine sur l'excellence française en matière de tourisme.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire sur la Semaine des métiers du tourisme, les équipes de la Direction générale des Entreprises se tiennent à disposition via l'adresse mail : semainetourisme.dge@finances.gouv.fr

Contacts presse :

Cabinet d'Olivia Grégoire : 01 53 18 46 23 - presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Les partenaires de l'évènement :

La Semaine des métiers du tourisme est pilotée au niveau national par la [Direction générale des entreprises](#) du [ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#), en association avec les ministères de [l'Intérieur et des Outre-mer](#) ; [du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion](#) ; [de l'Education nationale et de la Jeunesse](#) ; [de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#) ; [de la Culture](#) ; [des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques](#). Elle mobilise également de nombreux partenaires institutionnels et professionnels : [Atout France](#), [Pôle Emploi](#), [l'ANETT](#), [Régions de France](#), [l'Assemblée des Départements de France](#), [ADN Tourisme](#), [la Confédération des Acteurs du Tourisme](#), [l'UMIH](#) et le [GHR](#).